

le désaccord non moins grand entre les citoyens et l'Église.

Un tel état de choses ne pouvait durer longtemps.

Nous allons assister aux efforts que fera l'archevêque Pierre de Savoie pour conquérir une meilleure situation. Nous verrons leur inutilité. Bien plus, ces efforts mêmes marqueront le terme de l'existence du pouvoir archiépiscopal, en donnant à la royauté l'occasion longtemps cherchée d'intervenir par les armes.

§ S. — Guerre de 1310.

L'archevêque Pierre de Savoie, voyant le mauvais vouloir du roi à l'égard de l'Église de Lyon, cherchait au dehors des appuis contre lui (1).

Il écoutait volontiers les conseils de son entourage qui cherchait à lui persuader de dénoncer les Philippines.

Le roi, parfaitement instruit des dispositions de l'archevêque à son égard, n'était pas disposé à renoncer aux droits que les traités de 1307 lui avaient officiellement reconnus. Il demanda à Pierre de Savoie de lui prêter le serment de fidélité qu'il lui devait.

Le 29 décembre 1309, les gens du Chapitre ou de l'archevêque, arrêtés et détenus pour offenses envers le roi, avaient été relâchés (2). Dès le 7 janvier de l'année suivante, Philippe voulut profiter des bonnes dispositions où devait se trouver Pierre de Savoie pour en obtenir le serment de fidélité prescrit par les traités.

(1) C'est auprès du pape Clément V qu'il espérait surtout trouver assistance. La suite des événements nous montrera comment la bonne volonté du pontife dut rester inutile.

(2) Nous venons de parler de cet acte, rendu (on se le rappelle) à la considération et sur les instances de Thibault de Vassalicu,